

Session 14

Un new deal numérique pour libérer la croissance et la compétitivité

Michel Combes

Alcatel-Lucent

Avec la mutation digitale et l'explosion des besoins, la croissance mondiale dépend dorénavant de la pénétration du numérique et de la capacité de tous les acteurs économiques à en faire le principal levier majeur de leur transformation et de leur compétitivité. Comme le rail au XIXe et la route au XXe siècles, les infrastructures numériques constituent le cœur de cette 3^e révolution industrielle dont elles permettent d'accomplir le potentiel de croissance. De nombreuses études comme celle de la Banque mondiale ont établi qu'un accroissement de 10% de la pénétration du haut débit engendrait une croissance du PIB de 1,3 à 1,8% par an. Si le » numérique gadget » est bien derrière nous, un aggiornamento est maintenant nécessaire pour faire des infrastructures numériques une priorité stratégique, en particulier pour les Etats s'ils veulent créer les conditions de leur prospérité future. Une nécessité qui présente la double caractéristique de s'imposer quel que soit leur degré de développement actuel de chaque pays, mais aussi de s'exprimer différemment en fonction de ce dernier.

L'impérieuse nécessité du déploiement numérique

Un récent rapport de McKinsey (2013) remis aux membres du G20 fait état d'un besoin d'investissement de 10 trillions de US\$ pour les infrastructures numériques à l'horizon 2030.

Dans ce contexte, réussir le déploiement numérique impose de prendre trois types de mesures :

- D'abord, faire des infrastructures numériques une priorité nationale, intégrées dans les plans de croissance, prenant en compte les enjeux de sécurité, de souveraineté et de respect des libertés individuelles qui fonderont la confiance dans la société numérique demain.
- Ensuite, favoriser les réseaux dorsaux (*longhaul* et *backhaul*) qui forment la colonne vertébrale des infrastructures numériques. En l'absence de ces dorsales, les réseaux d'accès souffriront de phénomènes de ralentissement du trafic qui compromettraient les services de type *cloud*.
- Enfin, veiller à un déploiement harmonieux des infrastructures numériques sur l'ensemble du territoire.

La France s'est engagée dans cette voie avec son tout récent « Plan Souveraineté Télécoms ». Alcatel-Lucent, qui entretient des relations étroites avec de nombreux Etats et leur apporte sa vision des technologies et des enjeux stratégiques des infrastructures numériques, en a pris le pilotage pour, en fédérant l'ensemble de la filière technologique, préparer l'avenir numérique de la France autour des enjeux prioritaires de la 5G, de la virtualisation et de la sécurité des réseaux.

Au-delà de ces principes, les priorités d'investissement dans les infrastructures numériques dépendent des enjeux économiques des différents pays.

Des modalités adaptées aux diversités des situations

Au sein des pays industrialisés, les priorités d'investissement dans les infrastructures numériques sont claires : accroissement des débits des réseaux d'accès fixes (FTTx) et mobiles (LTE) et montée en puissance des services faisant appel aux capacités de calcul et de stockage dans les réseaux (Cloud). Bien que ces priorités leur soient communes et constituent une priorité pour la croissance future, force est de constater que tous les pays industrialisés ne progressent pas au même rythme.

L'Amérique du Nord a fortement accru ses investissements au cours des cinq dernières années et se trouve à la pointe de l'innovation. Les pays Asiatiques enregistrent une dynamique similaire.

Au contraire, l'Europe, après un cercle vertueux de l'investissement dans le haut débit dans les années 2000, est aujourd'hui menacée de devenir le continent oublié de la mutation numérique. Les objectifs de l'agenda numérique de la Commission Européenne seront difficiles à atteindre dans un contexte de creux de cycle d'investissement, lié à la fragilité des acteurs européens, que la politique de concurrence européenne et des débats comme celui de la « Net Neutralité » fragilisent. Comme acteur engagé dans la mutation numérique depuis des années, je lance un cri d'alarme pour que, face aux dangers qui la menacent, l'Europe change sa politique de concurrence autant que sa politique digitale.

Pour ces pays, un new deal de l'investissement pour les infrastructures numériques consiste en effet à faire évoluer les règles de marché et le cadre réglementaire pour les adapter aux nouveaux enjeux du monde digital – émergence de nouveaux modèles, sécurité des données et des réseaux, besoins d'investissements.

S'agissant des pays émergents, la question des infrastructures numériques est un sujet crucial. Ces pays, généralement dépourvus de réseaux d'accès fixes et de dorsales en fibre optique, sont au début du processus de réallocation des fréquences du dividende numérique nécessaire au déploiement des services LTE.

Ce retard peut devenir leur atout, s'il leur permet d'opérer un saut de génération technologique et de recourir à des schémas innovants. Le new deal pour les infrastructures numériques dans ces pays pourrait se baser à la fois sur le rôle des pouvoirs publics dans la définition des stratégies numériques nationales, sur des mesures en faveur de l'accès mobile à Internet comme l'attribution d'une large bande de fréquences et sur des financements internationaux notamment dans le cadre des projets PPP d'exploitation de réseaux mutualisés. Il est de ce point de vue important que des acteurs comme la Banque mondiale, les banques régionales de développement, mais aussi l'AFD et Proparco, s'impliquent sur le thème des infrastructures numériques en facilitant l'investissement dans les zones à faible densité.

Le new deal numérique constitue en réalité un pacte de croissance inédit dans lequel chaque pays doit trouver sa place. Et parce que les défis du numérique sont ceux de l'avenir, tous doivent et peuvent mobiliser les ressources adaptées à leur réalité pour gagner dans le nouveau monde numérique.